

Compte crédit santé

Présentation d'une demande de règlement

Vous pouvez utiliser votre **compte crédit santé (CCS)** pour régler des frais médicaux admissibles, comme :

- les franchises ou montants de coassurance applicables aux frais de soins médicaux et de soins dentaires ;
- les frais médicaux ou de soins dentaires qui excèdent le maximum couvert ;
- un large éventail d'autres frais médicaux que votre régime d'assurance maladie et soins dentaires ne couvre pas, mais qui sont admissibles à titre de frais médicaux en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Vous trouverez une liste complète des frais admissibles sur le site Web de l'[Agence du revenu du Canada](#).

Comment présenter une demande de règlement au titre du CCS auprès de RBC Assurances ?

Il y a plusieurs façons de soumettre une demande de règlement au titre du compte crédit santé à partir du [portail des membres du régime](#) :

1. Configurer la coordination automatique au titre de chaque garantie à partir du site standard : Compte

Sommaire du membre du régime		Couverture	Paiements	Consentement	Modalités
Coordination des prestations					
Prestation	Autocoordination				
Soins dentaires	<input checked="" type="radio"/>	Oui	<input type="radio"/>	Non	
Santé	<input checked="" type="radio"/>	Oui	<input type="radio"/>	Non	

2. Si la coordination automatique des demandes de règlement n'est PAS activée, répondez Oui à la question « Souhaitez-vous soumettre tout montant impayé au titre de votre Compte crédit santé ? » au moment de présenter votre demande de règlement.

Information sur la demande de prestations

Votre professionnel de la santé :

R PLOURDE
 Massothérapeute
 2545
 1265 Av Du Mont-Royal E
 Montreal, QC
 H2J1Y4
 (514) 524-2223

Pour qui est cette demande de prestations?

East Demo

Sélectionnez ci-dessous les questions et répondez-y.

Est-elle couverte(e) au titre d'un autre régime de garanties? O N

Souhaitez-vous soumettre tout montant impayé au titre de votre Compte crédit santé? O N

Cette demande de prestations est-elle liée à un accident de véhicule automobile ou à un cas ouvert auprès du Régime d'indemnisation des victimes d'accidents du travail de votre province? O N

3. Pour une demande de règlement déjà soumise, téléversez la preuve du montant restant à rembourser avec la formule de demande de règlement du compte crédit santé :

Tableau de bord > **Soumettre une demande de prestations au titre du CFSS**

Sélectionner un type de dépense pour votre demande de prestations au titre de votre Compte crédit santé

Votre Compte crédit santé est comme un compte bancaire que vous pouvez utiliser pour payer les frais de santé et de soins dentaires admissibles qui ne sont pas entièrement couverts par votre régime d'avantages sociaux collectifs ou votre régime provincial d'assurance-maladie. Il couvre également un large éventail de dépenses de santé et de soins dentaires telles que l'équipement médical, les médicaments, les lunettes, les praticiens paramédicaux et les frais orthodontiques, ainsi que les quotes-parts ou les franchises.

Service paramédical

Massothérapeute autorisé

Étape suivante >

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez composer le **1 855 264-2174**.
 Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE)